

### *Pouvoir d'emprunt*

Un des chefs de dépenses les plus élevés, ce sont les intérêts toujours croissants à verser. Le gouvernement perd aussi une partie de ses possibilités car, à bien des égards, il est coincé et n'est pas en mesure de remédier aux diverses situations qui surgissent.

En outre, les conditions d'emprunt pour le secteur privé sont resserrées. On a tenté de montrer à la Chambre que selon le gouvernement, le secteur privé est le moteur de l'économie. Nul besoin de répéter que nous en convenons. Toutefois, lorsque le gouvernement prend des mesures de ce genre et effectue des emprunts aussi élevés, il réduit le capital disponible. En conséquence, le secteur privé ne peut emprunter à des taux raisonnables, et il en résulte bien sûr une poussée des taux d'intérêt.

Ces déficits systématiques ont pour autre conséquence néfaste de détruire la confiance des Canadiens. Voici ce qu'on peut lire dans un article du *Citizen* d'Ottawa du 21 février 1983:

Plus le gouvernement fédéral doit dépenser en période de marasme, plus il faudra de temps pour que la situation se rétablisse: le gouvernement trouvera l'argent dont il a besoin pour couvrir son déficit aux dépens du secteur privé, et la concurrence sur le marché monétaire fera grimper les taux d'intérêt.

Il y a quelque temps, le premier ministre (M. Trudeau) déclarait qu'il faudrait établir un nouveau code d'éthique dans les affaires internationales. A mon humble avis, il faudrait en faire autant à l'échelle nationale. Je pose la question suivante: est-ce parce qu'un parti est majoritaire à la Chambre qu'il a moralement le droit de dépenser à l'excès et d'obliger les Canadiens à supporter une charge fiscale de plus en plus lourde pour financer les emprunts du gouvernement? A mon avis, la réponse est non.

● (1115)

Deuxièmement, est-il moral d'accumuler une dette énorme pour nos enfants, nos petits-enfants et les générations futures, dette qu'ils devront acquitter en plus de financer l'administration pendant leur vie? Là encore, j'estime que non.

Par conséquent, ma position reste la même au sujet de ce projet de loi. J'estime que le gouvernement n'a pas établi sa crédibilité et que nous n'avons pas à l'autoriser à emprunter cette somme.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur le Président, il est impossible qu'un député puisse voter pour ce projet de loi en son âme et conscience sans s'exposer aux critiques.

Je vais vous préciser certaines raisons qui m'empêchent d'appuyer cette mesure. Étant donné la disproportion entre les sommes consacrées à la pêche au Nouveau-Brunswick et ailleurs, mes critiques ne porteront pas sur les dépenses faites dans les circonscriptions autres que la mienne. J'estime que ma circonscription a été négligée sur ce chapitre, surtout en ce qui concerne les ports pour petites embarcations. Quand nous examinons le budget des dépenses étudié actuellement par les

comités de la Chambre, nous voyons qu'on a entrepris des projets d'une valeur de 5 et 6 millions sur la côte nord-est du Nouveau-Brunswick, alors qu'on n'a pas prévu une seule dépense importante dans la baie de Fundy. Les conclusions sautent aux yeux.

Cela oblige les pêcheurs de ma circonscription à pêcher dans des mouillages en mauvais état qui endommagent leurs bateaux, et cette situation nuit à une activité très importante pour des milliers de personnes de ma circonscription.

Deuxièmement, toujours en ce qui concerne la pêche, je signale qu'on change les règlements sans en avertir les pêcheurs. Par exemple, les pêcheurs de homard de ma circonscription avaient été autorisés à poser leurs casiers entre les routes maritimes des navires hauturiers qui fréquentent le port de Saint-Jean. Cette permission leur avait été accordée à leurs propres risques. Le ministère n'assumait aucune responsabilité en ce qui concerne la sécurité des gens, des bateaux ou des engins de pêche. Il autorisait néanmoins les pêcheurs à pêcher entre les routes maritimes de la baie de Fundy conduisant au port de Saint-Jean.

Il y a une dizaine de jours, le ministère des Pêches a averti les pêcheurs qu'ils devaient quitter cet endroit, alors qu'ils avaient déjà installé leurs casiers à homard. Cela cause des difficultés inutiles aux pêcheurs de ma région. Et je suis sensé voter pour cela?

Je signale également que le ministère des Pêches exerce une très mauvaise surveillance. Un jour, la semaine dernière, deux gros dragueurs de pétoncles des États-Unis pêchaient à cinq milles à l'intérieur de la limite de pêche entre le Canada et les États-Unis. Si notre surveillance est mauvaise au point où nous ne pouvons même pas arraisonner les navires qui se trouvent à cinq milles à l'intérieur de nos eaux, bien en dehors de la zone permise, il y a vraiment quelque chose qui cloche.

Permettez-moi de vous signaler les conséquences d'une telle violation de nos droits. A l'heure actuelle, il n'y a pas de pêche aussi lucrative que la pêche aux pétoncles et nulle part ceux-ci ne sont meilleurs que dans ces lits. Dans ma circonscription, on autorise impunément la prise illégale de pétoncles.

Non seulement les règlements ont été adoptés sans avis préalable et empiètent sur les droits de nos pêcheurs, mais ils ne sont pas cohérents et ne sont pas appliqués uniformément.

En outre, le ministère des Transports a décidé, sans avis préalable, d'élargir d'un mille et demi les voies de circulation. Quand le port d'attache est situé dans une île et que la superficie de pêche est extrêmement restreinte, et qu'on perd un mille et demi sans avis préalable, on est privé de nombreuses prises. Les députés d'en face veulent-ils que je me prononce en faveur du pouvoir d'emprunt supplémentaire pour permettre au gouvernement de gérer ainsi nos affaires? Il n'en est pas question, monsieur le Président.